

Déclaration du Secrétaire d'Etat aux Affaires
extérieures sur la situation à Chypre

Le Gouvernement canadien a suivi de près le déroulement des événements qui sont survenus récemment à Chypre pour empêcher que la situation ne se détériore davantage et contribuer au règlement pacifique du conflit. Ce faisant, il a gardé présentes à l'esprit les considérations suivantes:

1. Le Canada a toujours appuyé l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, île qui est notamment un Etat membre du Commonwealth. En conséquence, le Gouvernement canadien déplore le renversement par la force du Gouvernement cypriste démocratiquement élu et souhaite qu'un gouvernement constitutionnellement valide soit rétabli dans l'Ile; nous nous efforcerons de contribuer par tous les moyens appropriés à la réalisation de cet objectif.

2. Il semble ne faire aucun doute que les officiers des Forces armées grecques qui servaient dans la Garde nationale cypriste ont joué un rôle actif dans le mouvement visant à renverser le gouvernement du président Makarios. Pour sa part, le Gouvernement grec a déclaré publiquement que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre devaient être maintenues. Nous jugeons qu'il est important que cette déclaration se traduise par des gestes concrets de la part du Gouvernement grec et notamment par le rappel des officiers susmentionnés afin qu'il ne soit plus question d'ingérence grecque ce que les autorités d'Athènes ont décrit comme étant les affaires intérieures de Chypre.

3. Le Gouvernement canadien est d'avis, qu'en plus des efforts déployés par les autres organisations et gouvernements intéressés, une collaboration étroite entre les gouvernements du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie constitue le meilleur moyen de parvenir au règlement pacifique du conflit qui a éclaté à Chypre; au terme des Accords de 1959 de Londres et de Zurich, les trois gouvernements susmentionnés ont contracté l'obligation formelle de préserver l'indépendance de Chypre. Ils sont aussi tenus,